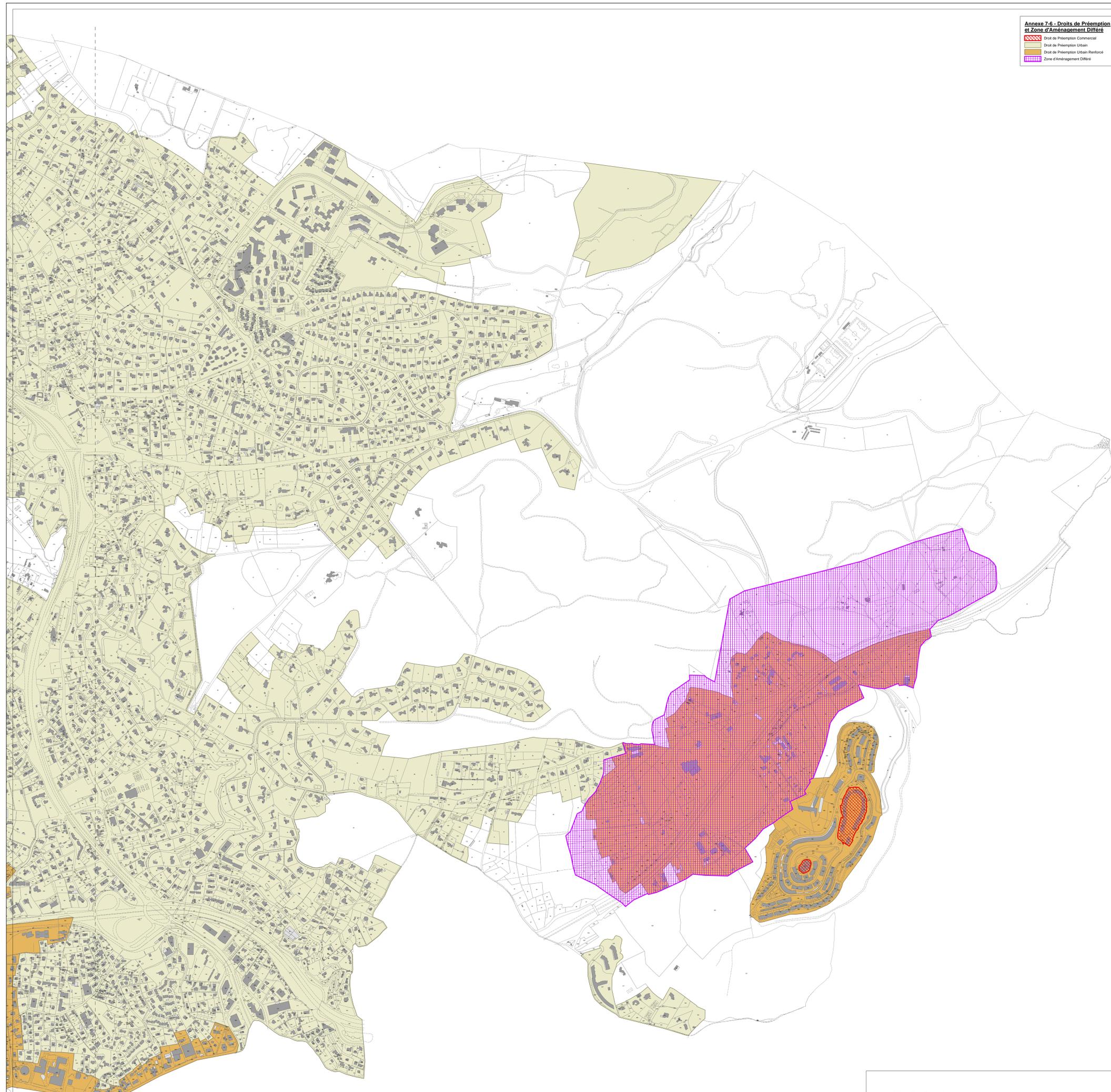


Annexe 7.6 - Droits de Prémption et Zone d'Aménagement Différé

- Droit de Prémption Commercial
- Droit de Prémption Urbain
- Droit de Prémption Urbain Renforcé
- Zone d'Aménagement Différé



MOUGINS
CÔTE D'AZUR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**



**DROIT DE PREEMPTION URBAIN, DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL
DROIT DE PREEMPTION EN ZAD
7.6 Est
Echelle 1/5000**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010
Révision simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014
Modification n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015
Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015
Modification n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017
Modification simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013
Modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification simplifiée n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017
Déclaration de projet n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2018

Annexe 7.6 - Droits de Prémption et Zone d'Aménagement Différé

- Droit de Prémption Commercial
- Droit de Prémption Urbain
- Droit de Prémption Urbain Renforcé
- Zone d'Aménagement Différé

1 / 5 000

